

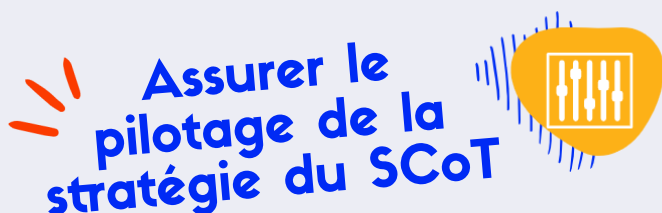
# Gouvernance, piloter la stratégie territoriale en équipe



Le SCoT est à la fois un **document de stratégie territoriale et une scène de gouvernance**. Pour assurer **l'avenir des territoires**, leur habitabilité et leur robustesse, mais aussi garantir le changement de trajectoire nécessaire à l'adaptation au changement climatique, il est important de **resserrer la chaîne de commandement** à l'intérieur du bloc local :

- entre commune, intercommunalité et établissement public de SCoT
- entre la stratégie territoriale, les plans d'actions et la contractualisation.

**Bonnes idées** d'organisations possibles pour :



- Le **président du SCoT** est le/un président d'intercommunalité.
- **Tous les présidents d'intercommunalités siègent au bureau** de l'établissement public de SCoT (interterritorial).
- Organiser des **temps d'échanges** entre présidents d'intercommunalités sur les sujets sensibles et les arbitrages stratégiques.
- Mobiliser pour l'élaboration de la stratégie et sa mise en œuvre : la **conférence des maires**, les vice-présidents et adjoints qui ont des **délégations** et les **élus locaux** impliqués dans l'aménagement du territoire.
- Faire connaître la stratégie aux **conseils municipaux** pour assurer la bonne mise en œuvre.
- Réaliser un **pacte de gouvernance** en début de mandat.
- Identifier des **ambassadeurs du SCoT** parmi les élus pour assurer la transmission de la stratégie et accompagner les projets des collectivités, etc.



## Travailler en équipe

- Faire participer au comité de pilotage du SCoT les **élus qui ont des délégations** au sein de l'intercommunalité en : projets d'aménagement, urbanisme, transitions, ressources, dont l'eau, économie, foncier, agriculture, biodiversité, mobilité, habitat, tourisme, santé, équipements. Ils assurent la **coordination avec les projets et les documents** suivis pendant le mandat (PLUi, Plan de Mobilité, développement économique, Plan Air énergie climat, SAGE, GEMAPI...) et la contractualisation.
- Mettre en place une **revue de projet** du territoire pour s'assurer que les projets permettent la bonne mise en œuvre de la stratégie du SCoT et le changement de trajectoire du territoire.
- **Travailler en équipe** entre techniciens de la commune, de l'intercommunalité, du SCoT, des établissements publics du territoire pour **mutualiser les compétences**.
- **Renforcer l'écosystème d'acteurs** locaux et **mobiliser les acteurs privés** pour travailler ensemble à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie territoriale pour faire face aux nombreux défis communs.
- **Mobiliser l'ingénierie et les acteurs** du territoire : acteurs économiques et commerciaux, Parcs naturels régionaux, CAUE, architectes, organisations patronales et professionnelles (MEDEF, Fédération Française du Bâtiment, CGPME), aménageurs et promoteurs, syndicats d'énergie, agriculteurs, SAFER, agences régionales de biodiversité, commissions locales de l'eau, agences de l'eau, établissements publics territoriaux de bassins, Chambres consulaires, organismes de recherche, etc.

**Chacun a un bout de la solution !**